

COMMERCES – 2026 - DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A retourner à la Division Voirie Infrastructures et Espaces Publics voirie 15 jours avant l'implantation par e-mail à services.techniques@tremblayenfrance.fr

☐ INITIALE

☐ PROLONGATION

☐ ANNULE ET REMPLACE

Identification du pétitionnaire

Nom de l'entreprise

Nom et prénom du particulier.....

N°SIRET (obligatoire)

Date de naissance (JJ/MM/AAAA - obligatoire).....

Code APE (obligatoire).....

Personne à contacter

Adresse

Téléphone Email

Nature de l'occupation

Adresse de l'occupation

Période de l'occupation du / / au / / Nbre de jour(s) : Nbre de semaine(s) :

(Les autorisations d'occupations sont accordées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours et pour une durée de 5 ans maximum)

Horaires de l'occupation :

Surface totale occupée sur domaine public (en m²) :

(*) Cocher la case correspondant à votre demande

Tarification 2026		Occupation / Installation	Pièces justificatives à joindre obligatoirement suivantes : – un extrait Kbis – plan de situation à l'échelle 1/10000 ou 1/20000ème – plan d'implantation côté sur domaine public plan – photo de l'emplacement
		Soumise à taxe, conformément à la délibération n°2025-170 du 18 décembre 2025	
10,76 € m²/semestre	A1	Etalage sur sol (rayonnage fixe), avec incorporation au sol	
4,59 € m²/mois	A2	Commerce sur voie publique (terrasse de café, terrasse de restaurant ou autres), avec incorporation au sol	
6,65 € m²/mois	A3	Kiosque léger, bulle de vente d'immobilier	
4,06 € m²/mois	A4	Commerces sur voie publique (vente de fleurs, terrasse de café, ...) sans incorporation au sol	
6,65 € u/mois	A5	Distributeurs suspendus à une devanture ou mur de façade, Distributeurs fixes ou mobiles (bonbons), Etalages suspendus	
8,86 € m²/jour	A6	Vente au déballage - - démonstration ou dégustation	
3,75 € m²/jour	A7	Vente aux abords des marchés (camelots)	
14,88 € u/jour	A8	Exposition pour vente de véhicules	
10,76 € m²/semestre	A9	Garage de cycle avec publicité, avec incorporation au sol	
16,04 € u/an	A10	Conteneur à textile	
14,88 € u/jour	A11	Exposition pour vente de véhicules	
33,97 € u/mois	A12	Distributeurs d'essence fixes	
515.10€ u/an	A13	Autorisation annuelle pour tournage de film	
0.15 € m²/jour	A14	Occupation du domaine public pour tournage de film	

Le pétitionnaire s'engage à :

- ✓ se conformer à la réglementation du règlement de voirie en vigueur à Tremblay-en-France,
- ✓ s'acquitter de la taxe afférente aux droits de voirie, conformément à la délibération du Conseil Municipal en vigueur,
- ✓ assurer la circulation des piétons en toute sécurité ainsi que celle des personnes à mobilité réduite,
- ✓ réserver cet espace au seul usage de son commerce
- ✓ respecter les règles et normes d'hygiène et de santé publique
- ✓ respecter et maintenir les lieux en état de propreté et de sécurité
- ✓ ne pas troubler l'ordre public et ne pas causer de nuisances sonores

Date

Signature du demandeur

Cachet de l'entreprise